

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 02659

Numéro SIREN : 910 847 219

Nom ou dénomination : 171 VERDUN

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2023 sous le numéro de dépôt 17739

## **171 VERDUN**

Société par actions Simplifiée au capital de 1000 €  
Siège Social situé à 173 Rue de Verdun 92150 Suresnes  
**910 847 219 RCS NANTERRE**

# **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2022**

## **PROCES VERBAL**

**L'An deux mille Vingt-deux et dix-neuf Décembre à seize heures,**

Les actionnaires, les sociétés BUISNESS GLOBAL KEY et FINABIMAC de la société par actions simplifiée 171 VERDUN, au capital de 1000 € divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, ont décidé de procéder au siège social de l'entreprise, à une assemblée générale ordinaire animer par le Président Monsieur Alexandre BIBAS.

Le Président atteste que le quorum requis pour la tenue de l'assemblée est atteint et que l'assemblée est en conséquence habilitée à délibérer.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux actionnaires dans les délais légaux et dans le même temps, tenu à leur disposition au lieu du siège social.

Ainsi les actionnaires ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

### **ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau président,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant la parole, celui-ci met aux voix les résolutions suivantes :



## PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de M Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.*

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre Ordinaire, décide de nommer :

**FINABIMAC**, société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000 € dont le siège social est situé à 173 Rue de Verdun, 92150 Suresnes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 891 951 048, en qualité de Présidente de la société, à compter de ce jour pour un mandat d'une durée indéterminée.

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la Loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

**FINABIMAC** déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.*

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.*

L'ordre du Jour étant épuisée, la séance est levée à Dix-sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président, le Président sortant et les actionnaires.

**FINABIMAC (\*),  
Présidente et Actionnaire  
Représentée par ABIGESTIM**



**Monsieur Alexandre BIBAS**



**BUISNESS GLOBAL KEY,  
Actionnaire  
Représentée par Monsieur  
Alexandre BIBAS**

